Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 38 (1950)

Heft: 773

Artikel: Famille et sécurité

Autor: A.W.G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-267053

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Universitaire de
Genève

-4 Fév. 1950

J. A.

4 FÉVRIER 1950 — GENEVE

TRENTE-HUITIEME ANNÉE — N° 773

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. **6.—** (ab. min.)
Abonnement de soutien . . » **8.—**
Le numéro . . . . . » **0.25**
Les abonnements partent de n'importe quelle date

Pour faire de grandes choses, peut-être en faut-il rêver de plus grandes.

Mme ROLAND.

Les droits de l'homme et de la femme à l'UNESCO

de notre correspondante à Paris : Janine AUCHER

Le mois de décembre 1949 a été marqué par une recrudescence de l'activité parisienne de l'UNESCO. Les deux faits qui nous ont paru les plus marquants sont l'ouverture de la Conférence relative aux droits de la femme en matière d'éducation, et la célébration du premier anniversaire de la promulgation des Droits de l'Homme.

* * *

C'est M. Torrès Bodet, Directeur Général de l'UNESCO, qui prononça le discours inaugural de la conférence relative aux difficultés qu'ont les femmes à accéder à la culture. Il y affirma que l'égalité théorique ne suffit pas, et qu'il faut arriver à en faire une réalité pratique ; d'ailleurs, en la femme, on doit considérer la mère, dont l'influence peut être prépondérante sur l'enfant, aussi convient-il de la laisser accéder au plus haut degré de culture.

Pour mieux convaincre ses auditeurs, M. Torrès Bodet emploie une image saisissante : « Lorsque les régimes nazis et fascistes ont voulu détruire le visage humain ennobli par des siècles de civilisation, ils se sont d'abord attaqués à la femme. Ils ont tenté de la convertir en instrument muet d'une production en série, d'en faire la bête à enfanter les esclaves dont l'Etat-Moloch allait se nourrir. »

Il stigmatise ensuite l'égoïsme de certains hommes qui tentent de maintenir la femme en état d'infériorité, et il affirme que l'humanité ne pourra atteindre son plein épanouissement que par l'intervention de la femme libérée. Il rend hommage à la femme « qui sait allier la clairvoyance de la conscience morale à la sûreté de l'instinct, et discerner que les richesses spirituelles engagent l'acte du moment. »

Enfin, il expose que la tâche de l'UNESCO devant ce problème, devra consister à circonscrire et étudier les obstacles, et appliquer à chaque pays la solution qui lui convient. Les Etats Membres seront invités à accorder une attention particulière aux étudiantes. Et il conclut en appelant le jour où, toutes les femmes ayant reçu les bienfaits de la culture, ce jour deviendra celui de la paix et de la véritable compréhension internationale.

* * *

C'est encore M. Torrès Bodet qui, dans un discours d'une grande élévation, a célébré l'anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme. Il insiste sur ce point que le fait d'avoir promulgué ladite déclaration ne suffit pas, et qu'il faut maintenant s'efforcer de la faire appliquer dans tous les pays du monde.

Il part du principe qu'à chaque droit correspond un devoir précis, sans lequel ledit droit ne peut s'exercer, et il met en garde les peuples contre une torpeur trompeuse, les invite à l'action permanente et à un effort incessant : « Aucun des droits de l'homme n'a été obtenu dans l'indolence ; aucun ne s'affermira dans la résignation. Tous exigent d'être sans cesse défendus et reconquis. »

Il fait donc un appel pathétique à la solidarité de tous : « Aucun pays n'est innocent dans l'oppression dont l'homme souffre encore. Aussi longtemps qu'on pourra violer impunément un seul des droits d'un seul des hommes, la Déclaration des Nations Unies nous accusera tous de lâcheté, de lenteur, de paresse ; elle nous rappellera que nous manquons d'humanité. »

Enfin il conclut dans une belle envolée oratoire, en exaltant la dignité de l'homme, et en invitant l'humanité à célébrer comme il convient les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme : « Et, en leur obéissant, nous les célébrerons tous les jours, à toutes les heures, de toutes nos actions, pendant toute notre existence, c'est-à-dire que nous serons hommes avec tout ce que le métier d'homme comporte de fierté, de courage et de foi. »

Janine Auscher.

FAMILLE ET SÉCURITÉ

L'inauguration, à Genève, à la Salle communale de Plainpalais de l'*Exposition itinérante sur la Vie de Famille*, a été entourée de la sollicitude des autorités civiles et religieuses. MM. les Conseillers d'Etat de Senarclens, président, Picot, Treina, Duboule étaient présents, M. Cottier, du Conseil administratif de la Ville, M. Max Dominicé, modérateur de la Compagnie des Pasteurs, Monseigneur Petite, vicaire général, s'excusa.

De très nombreux délégués des associations de bien public et des groupements féminins, témoignaient aussi aux sociétés organisatrices[1] de l'intérêt qu'elles portent à cet effort de redressement... et sans doute encore du souci que cause la famille dans une ville où elle semble particulièrement ébranlée.

M. Jules Calame, président de *Pro Familia* exposa l'origine de l'Exposition, due à l'initiative de la Société suisse d'Utilité publique et à l'aide de *Pro Helvetia*. Après avoir circulé deux ans en Suisse alémanique, le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale a adapté cette exposition au public romand, le canton de Vaud l'a reçue l'an dernier, et, après avoir passé à Genève, elle gagnera le canton de Neuchâtel. Il dit encore les buts poursuivis et remercia ceux qui ont aidé à l'installation de l'exposition et qui encouragent le public à la visiter. M. le Président du Conseil d'Etat prononça une allocution pleine de sens sur laquelle nous reviendrons, puis M. Ferrero, président de la Communauté d'action pour la famille, guida les visiteurs à travers les stands.

Il y a beaucoup à apprendre dans l'ingénieuse disposition de planches, de photographies, d'objets et de meubles qui nous fut offerte et nous nous excusons de ne pas nous attarder sur les thèmes, tous positifs, qu'on a illustrés avec bonheur.

Nous remettons à un prochain article des commentaires sur le contenu même de l'exposition, pour ajouter quelques réflexions que nous suggèrent les discours et surtout la grande conférence très fréquentée, donnée le jeudi 26, où l'on entendit M. Veillard, juge à la Chambre pénale de l'Enfance (Lausanne), M. l'abbé Maréchal et le pasteur Secrétan-Rollier.

Tous les conférenciers ont d'abord rappelé, avec émotion, la situation dramatique de milliers de familles qui, dans le monde, ont fui leurs foyers ; à côtés de tant de souffrances, sachons rendre à nos propres soucis leurs justes proportions. Chacun des orateurs considéra une face du problème, mais on s'aperçut que tout se ramène à une question de sécurité.

Dans les rapports de la famille et de l'Etat, M. Veillard montra qu'en Suisse, nos allocations familiales sont encore bien maigres à côté des réalisations de la France, de l'Angleterre, de la Belgique ou de l'URSS. Il fit allusion à la pénurie de logements de prix modeste et à la prochaine votation fédérale à laquelle les femmes ne participeront point (pensez-donc, elles ne s'intéressent pas à cette question ! ! !) Il parla de l'article constitutionnel, voté par les trois-quarts des électeurs, pour protéger la famille et qui dort au fond des tiroirs fédéraux, même avec cet appui on n'a pas réussi à mettre sur pied l'assurance-maternité. Faudra-t-il attendre le vote des femmes pour l'avoir ? Alors... !

M. l'abbé Maréchal en appela, avec éloquence, à la conscience chrétienne qui ne doit pas tolérer des conditions sociales injustes, qui ne doit pas s'imaginer que la misère est voulue par Dieu, mais qui doit s'atteler à une révolution pacifique urgente, afin que la famille jouisse d'une situation normale et assurée.

Enfin, le pasteur Secrétan marqua la nécessité de la sécurité morale pour l'épanouissement de la famille. Si la famille réclame l'appui matériel de la communauté, elle doit, à son tour, être un organisme sur lequel la communauté puisse compter pour former des enfants prêts au service du prochain, et non pas une unité qui se dissocie au moindre souffle.

Le leit-motiv de sécurité était frappant et je me demande si cette inquiétude qui nous tourmente n'est pas à l'origine aussi de l'épidémie de divorces que l'on constate chez nous, ne serait-ce pas une explication qu'il convient d'examiner ?

La crise de la famille provient, a dit M. Veillard, de la révolution industrielle qui, au XIXe siècle, a remplacé l'atelier familial par la vaste usine qui enlève au foyer le père et souvent la mère. Cette révolution a réduit des populations entières à des salaires bas et incertains.

Comment donc voudrait-on que, dans ces conditions, si mal assurées, la mère de famille n'ait pas, elle aussi, cherché à gagner de son côté de quoi vivre, elle et ses enfants, en cas de besoin ?

Dans son allocution, M. de Senarclens a laissé entendre que l'une des causes de l'instabilité familiale pourrait être le travail professionnel de la mère de famille — cette idée est développée aussi dans le Messager social — elle sous-entend que toute mère dont le mari gagne normalement doit renoncer à son activité professionnelle, en faveur de la stabilité familiale. Or, les mères qui travaillent sont-elles celles qui divorcent le plus? Cette thèse demanderait à être défendue par une enquête qui n'est pas faite et dont le résultat serait, je crois, négatif. Mais supposons qu'elle soit juste. Demandons-nous pourquoi tant de mères de famille vont travailler hors de chez elles sans y être absolument contraintes par l'insuffisance du salaire de leur mari ? — C'est une question de sécurité. La jeune fille qui a une place essaye de ne pas y renoncer quand elle se marie, de s'arranger autrement, car elle sait que, si plus tard, son mari manque de travail, tombe malade, décède ou l'abandonne, il lui sera quasiment impossible de retrouver un gagne-pain analogue à celui qu'elle a. Ce travail pour lequel elle s'est formée et dont elle ne doit pas perdre la pratique, elle s'y cramponne comme à une bouée de sauvetage. Et qui pourrait l'en blâmer ? lorsqu'on connaît l'impossibilité de trouver du travail pour les femmes qui doivent s'y remettre à un certain âge ? Nous ne sommes plus dans l'époque dorée des années 47, et 48, la moindre place de femme de ménage est prise d'assaut.

D'autre part, une jeune personne qui voit passer les années et qui ne se marie pas se sent dans une situation instable ; si elle en a l'occasion, hésitera-t-elle à dissocier un ménage existant, pour avoir un mari et acquérir la sécurité à laquelle elle aspire ? Elle parera cette démarche de déclarations sentimentales, mais, au fond, n'y a-t-il pas la recherche, à tout prix, d'un protecteur qui lui assure un avenir moins incertain ?

Pourquoi donc la Suisse et Genève auraient-ils ce record des divorces, si ce n'est que, chez nous la lutte pour le pain quotidien est très âpre, vu l'exiguité de notre territoire et de nos ressources ? La moindre parcelle de travail rétribué se dispute entre de nombreux compétiteurs et compétitrices et il n'est pas impossible que cette circonstance ait un effet très fâcheux sur la stabilité familiale.

Sans doute, ce n'est qu'un des aspects de cette question si vaste dont la presse de notre canton s'entretient ces jours-ci, mais c'était à notre journal à relever la chose, car nous savons combien vite on se saisira du prétexte de cette exposition et de ces conférences pour attaquer le travail de la femme mariée.

Mais savez-vous, par exemple, qu'une femme de fonctionnaire obligée de divorcer, perd tout droit à la demi-retraite de son mari ? même si les torts ne sont pas de son côté ? Dès lors, pouvez-vous exiger qu'elle renonce à son gain personnel qui peut assurer sa vieillesse, puisque vous êtes impuissant à la préserver du besoin ?

Il paraît urgent, puisque la sécurité semble une des bases indispensables de la famille, de garantir mieux l'épouse et la mère de famille au cas où elle perd son soutien naturel : les solutions diverses, le travail à mi-temps, la réforme du droit aux retraites devraient être envisagées. A.W.G.

[1] Société genevoise d'utilité publique, Cartel genevois d'hygiène sociale et morale, Communauté d'action pour la famille, Centre d'action protestante, Fédération catholique genevoise, Union des Femmes, Aide et conseils aux futures mères, etc.

A nos abonnés

Notre administration reçoit toujours des lettres d'abonnés au „Mouvement Féministe" disant qu'ils ne peuvent pas accepter „Femmes Suisses" parce qu'ils ne peuvent payer deux journaux.

Nous répétons que les abonnés au „Mouvement" reçoivent „Femmes Suisses" d'office sans aucun versement spécial, il fait partie de leur abonnement.

Nous rappelons à ceux qui ne l'ont pas encore rempli, le bulletin vert qui sollicite le prix de l'abonnement 1950. Hâtez-vous, merci d'avance.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11 GENÈVE

E 1436

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE